



Service Interentreprises de Santé au Travail

Votre Newsletter // N°45 // Juin 2020

Recommandations techniques pour le sauveteur secouriste du travail et procédure à tenir en cas de symptômes évocateurs de la COVID-19 sur le lieu de travail durant la pandémie

La crise sanitaire nous impose de revoir nos procédures internes en matière de santé et de sécurité au travail.

Pour optimiser et sécuriser votre reprise d'activité, votre service de santé élabore des procédures que vous pourrez utiliser directement en les portant à la connaissance de vos salariés. Vous les trouverez sur notre site internet www.cmist.fr, en page d'accueil.

- **Procédure à tenir en cas de symptômes évocateurs de la COVID-19 sur votre lieu de travail :**

En cas de symptômes évocateurs survenant sur le lieu de travail, l'organisation de la prise en charge doit être mise en œuvre selon les consignes établies au préalable par la cellule de crise en concertation avec le médecin du travail.

La procédure doit être affichée et connue de tous et repose sur trois principes :

1. Isoler le salarié,
2. Protéger et éviter les contacts avec les collègues,
3. Identifier la gravité.

Nous vous recommandons de nommer un référent COVID-19 au sein de votre structure ou un sauveteur secouriste sensibilisé au problème de la COVID 19.

- **Procédure : Recommandations techniques pour le sauveteur secouriste du travail**

Dans le contexte de pandémie COVID-19, les organisations internationales,

européennes et françaises en charge du secourisme recommandent d'adapter provisoirement certains gestes de secours et conduites à tenir. L'objectif est de protéger les premiers intervenants tout en assurant la prise en charge de la victime.

Dans ce cadre, l'INRS a rédigé des recommandations pour les sauveteurs secouristes du travail. Celles-ci modifient, de manière provisoire, certaines parties du « Guide des données techniques et conduites à tenir – Sauvetage secourisme du travail ».

NB : la conduite à tenir face à un cas de COVID-19 dans l'entreprise est décrite dans « Aspects sanitaires de la reprise d'activité ». Vous pouvez y accéder en cliquant sur <http://www.inrs.fr/risques/covid19-prevention-entreprise/aspects-sanitaires-reprise-activite.html>

Veillez consulter ci-dessous la mise à jour du Protocole de déconfinement en date du 24 juin 2020 :

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/conditions-de-reprise-et-relance-de-l-activite/article/protocole-national-de-deconfinement-pour-les-entreprises-pour-assurer-la>

Site à consulter régulièrement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

En vous remerciant,

Sylvie GARCIA,
Directrice du CMIST ALES LOZERE.



Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade



www.cmist.fr

accueil@cmist.fr / 04 66 30 25 79

Cliquez [ici](#) si vous souhaitez vous désinscrire.